

**COMPTE RENDU / SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE  
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES**

1. ÉVÉNEMENT	2. ORIGINE	3. OBJET
Séance d'information publique Date : 2014.01.09 Lieu : Édifice Denis-Giguère 305, rue Racine, salle RC04 Heure : 19 h 15	Présentation du projet d'aménagement du parc Pierre-Laporte.	Informer les résidants du milieu et prendre acte de leurs commentaires et recommandations.
4. PRÉSENCES		
<b>Personnes présentes :</b> Raymond Dion, président de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles et conseiller municipal du district électoral de Loretteville-Les Châtel;  Cathia Vallée, conseillère en loisirs, sports et plein air, Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;	<b>Personnes-ressources :</b> Marc Bédard, conseiller en consultations publiques.  <b>Étaient également présents dans la salle :</b> Michel Champoux, président du conseil de quartier de Loretteville;  Jean L. Lefebvre, président du conseil de quartier des Châtel.	
5. DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la séance et présentation des intervenants par Marc Bédard;</li> <li>2. Mot de bienvenue par Raymond Dion;</li> <li>3. Présentation du projet d'aménagement du parc par Cathia Vallée;</li> <li>4. Période de questions et commentaires du public : un sommaire des interventions est présenté à la section 8;</li> <li>5. Mot de la fin de Raymond Dion.</li> </ol>		
6. DOCUMENTS DE PRÉSENTATION		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PowerPoint;</li> <li>• Affiche présentant le plan concept du parc, montée sur feuille de plastique ondulé.</li> </ul>		
7. SOMMAIRE DE LA CONSULTATION		
<b>Participation :</b>		
Nombre de personnes présentes : 43	Nombre d'intervenants : 12	
8. COMMENTAIRES ET QUESTIONS		
<b>Sommaire des interventions citoyennes et des réponses obtenues:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un citoyen précise que la Ville parle d'un projet de parc avec module de jeu destiné aux enfants de 0-5 ans alors que le journal l'Actuel, édition d'octobre 2013, précisait que la clientèle ciblée était de 0-10 ans. Il déplore cette situation et confirme que depuis l'installation du module de jeu, le parc est fréquenté par plusieurs jeunes de 10 ans et plus lesquels s'adonnent à des activités qui ne sont pas très recommandables pour les jeunes enfants. Il ajoute que le sentier en poussière de pierre n'aura aucune utilité. De plus, il risque de provoquer des accidents puisque vélos et motocyclettes y circuleront à grande vitesse jusqu'à l'aire de jeu.           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En guise de réponse, il a été précisé que le module de jeu est exclusivement réservé aux enfants du groupe d'âge 0-5 ans et qu'il est homologué et normé à cette fin. Il ne faut donc pas tenir compte de l'article paru dans le journal local. De plus, le sentier est destiné aux parents qui accompagnent les jeunes enfants, il sert à faciliter et à baliser l'accès à l'aire de jeu.</li> </ul> </li> </ul>		

- Une citoyenne affirme également que le sentier risque d'être utilisé par des motocyclistes qui font occasionnellement la course dans les rues du secteur. Également, elle ajoute que les balançoires ne sont pas conçues pour les bébés et que les adolescents pourront les utiliser. Le module nouvellement installé souffre déjà de l'œuvre des graffiteurs.
  - Il lui a été précisé que les balançoires sont prévues pour les enfants de 3 à 5 ans puisque cette clientèle n'entre plus dans celles conçues pour les bébés. Elles sont conformes à la norme canadienne (CSA) pour les jeux 0-5 ans. Par surcroît, elles sont très basses donc destinées aux jeunes enfants et non pas aux adultes.
- Un citoyen réaffirme que le principal problème est lié au sentier qui traversera le parc dans sa diagonale. Il propose de le faire plutôt dans l'axe nord-sud, il sera beaucoup moins long donc moins coûteux et moins incitant à la vitesse par les usagers non souhaités. Il ajoute que le couvrir de poussière de pierre ne semble pas être une bonne idée, car il se détériorera rapidement. Alors la Ville le remplacera par un matériau plus résistant.
- Une dame félicite la Ville pour ce très beau projet. Elle possède une garderie en milieu familial et précise qu'elle utilisera régulièrement cet équipement. Elle ajoute qu'elle dénoncera les méfaits, s'il s'en produit.
- Un citoyen questionne à savoir à quoi servira le sentier, car il servira à très peu de gens et sera dispendieux à aménager. Il ajoute que la Ville devrait attendre quelques années avant de l'aménager; cela permettrait de constater la pertinence d'en avoir un si un sentier battu apparaît dans le parc.
  - En guise de réponse, il lui a été précisé que le sentier sert de balise aux utilisateurs, car il permettra justement d'éviter la détérioration de la pelouse. De plus, il est précisé que l'architecte au dossier doit tenir compte de la configuration des rues avoisinantes d'où arriveront les utilisateurs. La Ville a l'obligation d'assurer l'accessibilité universelle aux parcs. Alors un abaissement de la chaîne de rue est fait et un sentier est aménagé afin d'assurer l'accès pour les gens à mobilité réduite.
- Un citoyen considère que le projet tel que présenté n'est pas acceptable. Le sentier devrait être aménagé dans l'axe nord-sud, car cela serait plus convivial. Il demande si le projet peut être modifié.
  - Il lui a été répondu qu'il est encore possible de faire des modifications en tenant compte des commentaires et recommandations formulés. Il faut en mesurer les impacts avec les intervenants au dossier.
- Un citoyen tient à remercier la Ville pour ce projet. Il dit qu'il a de jeunes enfants et ils fréquenteront ce parc avec bien d'autres familles du secteur. Plus le site sera fréquenté par les familles, moins les adolescents seront enclins à y aller. Il termine en précisant que l'ajout de butées aux entrées du sentier limiterait l'accès aux cyclistes et motocyclistes.
  - La réponse est que la Ville a expérimenté le contrôle des entrées aux sentiers par certains ouvrages et le résultat a été assez concluant.
- Un citoyen fait la remarque qu'il semble y avoir un semblant de sentier sur la pelouse actuellement et qu'il est dans l'axe nord-sud.
- Une citoyenne précise que des étudiants traversent le parc dans l'axe nord-sud chaque jour pour se rendre à la polyvalente et qu'aucune trace n'est visible sur la pelouse. Il n'y a donc aucune nécessité d'aménager un sentier d'autant plus que la circulation réduite du secteur ne présente aucun danger pour les personnes à mobilité réduite.
- Une dame dit qu'elle est très déçue de ne pas avoir été consultée plus tôt. C'est lors d'une assemblée du conseil de quartier de Loretteville qu'elle en a entendu parler pour la première fois. À ce moment, la Ville annonçait qu'il y aurait cinq jeux. Qu'en est-il exactement?
  - Il lui est précisé que le module de jeu existant sera le seul, qu'un module de balançoires sera ajouté. Il est également précisé que pour les parcs 0-5 ans, il y a toujours un seul module de jeu.
- Une citoyenne précise que dans la rue il n'y a aucun enfant de 0-5 ans.
  - La réponse fut que le parc en est un de secteur, donc pas exclusif aux résidents de la rue Pierre-Laporte.
- Une dame réitère le fait que de ne pas être informé est décevant. Elle recommande que la Ville soit plus respectueuse à l'égard des citoyens concernés pour les projets à venir.
  - Il lui est précisé que la Ville a fait des consultations à deux reprises auprès des conseils de quartier de Loretteville et des Châtels. L'information était inscrite aux ordres du jour de chacun d'eux lesquels apparaissent sur le site internet de la Ville. Toutefois, la consultation en amont, avec invitation adressée aux citoyens concernés, tend à devenir une pratique de plus en plus répandue.
- Un citoyen considère que le projet est très bien, car il créera un peu de vie dans le quartier. Il remet toutefois en question l'aménagement du sentier. Il considère que l'accès au module de jeu devrait être plus direct.

- Un résidant de la rue Pierre-Laporte affirme que le sentier projeté ne fera qu'officialiser le sentier utilisé par les étudiants qui traversent le parc pendant la période scolaire. Il ajoute qu'il se dit déçu des propos entendus de certaines personnes, attribuables selon lui au syndrome du « pas dans ma cour ». Il est désolé de n'avoir rien entendu sur la beauté de voir et entendre les enfants et les parents s'amuser dans le parc. Il termine en précisant que l'unanimité est impensable, alors il faut cibler le bénéfice du plus grand nombre. Le beau projet de parc soumis s'apparente à cette prémisse.

**Autres intervenants :**

- Raymond Dion s'est dit étonné de la réticence des citoyens du milieu quant à l'accueil d'un module de jeu 0-5 ans. La présence de plus en plus nombreuse de jeunes familles dans le secteur milite en faveur de l'implantation de ce nouveau module de jeu. Il ajoute qu'il y a du vandalisme partout, mais que ce n'est pas une raison pour remettre en question ce type de projet. De plus, la Ville compose avec ses priorités et prend les décisions qui s'imposent. Quant à ce projet, il aurait été souhaitable que le module de jeu soit aménagé un peu plus au sud soit dans le quartier des Châtels, mais l'indisponibilité de terrain a contraint les intervenants à retenir le parc offrant les meilleurs avantages et la meilleure proximité en pareilles circonstances.
- Jean L. Lefebvre, président du conseil de quartier des Châtels, a tenu à préciser que le projet de parc est l'aboutissement d'un long processus de consultation ayant débuté en 2002 dans le quartier des Châtels. Plusieurs consultations publiques ont eu lieu en 2002 et 2004 dans le cadre de la préparation du plan directeur du quartier. À ce moment, plusieurs citoyens ont revendiqué l'aménagement d'un parc de voisinage afin de pallier aux besoins des jeunes familles du secteur Pincourt. Depuis, la Ville a multiplié les démarches afin de trouver un site approprié. Considérant la multitude de contraintes rencontrées, un seul site a été retenu soit celui du parc Pierre-Laporte. Comme il y a une passerelle entre la rue Nantel et le parc, les citoyens seront tout de même bien servis. Il termine en remerciant la Ville pour l'énergie déployée et pour l'aboutissement du projet de parc.

**9. SUIVI RECOMMANDÉ**

Prise d'acte du présent compte rendu par les intervenants municipaux.

<b>Préparé par :</b>	<b>Marc Bédard</b> Conseiller en consultations publiques	<b>Date :</b>	2014.03.19
----------------------	---	---------------	------------